



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Infertilité des couples

Question écrite n° 10454

Texte de la question

M. Rodrigue Kokouendo attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les inquiétudes exprimées au regard de la hausse de l'infertilité en France. Aujourd'hui, de 10 à 15 % des couples rencontrent des difficultés à concevoir un enfant. De fait, chaque année, près de 25 000 enfants naissent par les techniques d'assistance médicale à la procréation (AMP), soit 70 % par fécondation *in vitro* et 30 % par insémination. Les techniques médicales de procréation assistée (Insémination, FIV, ICSI, etc.) se sont fortement développées au cours des dernières années mais le parcours des couples demeure néanmoins contraignant. Au-delà du déploiement des techniques, il apparaît nécessaire de renforcer les recherches sur les causes de l'infertilité, sur les stratégies de prévention et sur les traitements thérapeutiques. Il souhaite donc savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour faire de la lutte contre l'infertilité une véritable priorité en France et s'il entend engager une grande étude nationale pour identifier les causes de la hausse de l'infertilité.

Texte de la réponse

Le plan « priorité prévention » présenté par le gouvernement le 26 mars 2018, ainsi que le troisième plan national santé environnement et la stratégie nationale de santé sexuelle présentés par la ministre des solidarités et de la santé ont fait de la prévention et de la promotion dans le domaine de la santé sexuelle des enjeux majeurs pour améliorer la santé reproductive. Ainsi, des actions de prévention sont menées afin d'agir sur des facteurs connus et évitables tels que la réduction du tabagisme, la prévention de l'obésité dès le plus jeune âge, et la lutte contre les infections sexuellement transmissibles. Concernant les facteurs environnementaux et notamment les perturbateurs endocriniens qui sont retrouvés de manière ubiquitaire dans notre environnement, la France est un des rares pays européens à avoir adopté depuis 2014 une stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE). Cette stratégie prévoit la surveillance épidémiologique nationale d'indicateurs de la santé reproductive mise en place par l'Agence nationale de santé publique-santé publique France (SPF). Les objectifs de cette surveillance sont de produire des indicateurs épidémiologiques avec quantification des effets sanitaires, analyse des tendances temporelles ou analyse des variations spatiales/spatio-temporelles ; de nourrir les discussions sur les hypothèses étiologiques ; d'appuyer les politiques publiques de gestion par des travaux scientifiques solides (estimation d'impact sanitaire, des coûts, ciblage de populations ; identification des prises en charge sanitaire particulière) ; d'aider à l'évaluation future des politiques de prévention. Santé Publique France a publié en juillet 2018 un numéro du bulletin épidémiologique hebdomadaire présentant des résultats concernant la santé reproductive, notamment les pubertés précoces, qui révèle une hétérogénéité géographique importante en France qui pourrait s'expliquer par des facteurs environnementaux qui justifient des travaux complémentaires. Concernant le syndrome de dysgénésie testiculaire (SDT), les résultats reflètent une altération globale de la santé reproductive masculine en France, cohérente avec les données observées au niveau international, probablement depuis les années 1970 pour la qualité du sperme. Les tendances observées à cette échelle géographique et de temps semblent plus compatibles avec des changements environnementaux, incluant l'exposition ubiquitaire croissante depuis les années 1950 aux perturbateurs endocriniens, ou de modes de vie comme l'augmentation du tabagisme chez les

mères, qu'avec des variations génétiques de la population française. À ce stade, les résultats ne permettent pas d'argumenter un rôle éventuel d'expositions géographiquement déterminées dans l'association particulière des composantes du SDT, peut-être du fait des limites des données disponibles. Par la suite, des analyses spatio-temporelles à une échelle infra-départementale apporteront peut-être des éléments supplémentaires. La SNPE est actuellement en cours de mise à jour et sera publiée début 2019. Dans ce contexte, SPF poursuivra ses travaux concernant la surveillance de la santé reproductive de la population et l'analyse des facteurs environnementaux potentiellement associés.

Données clés

Auteur : [M. Rodrigue Kokouendo](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10454

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 juillet 2018](#), page 5952

Réponse publiée au JO le : [11 décembre 2018](#), page 11500